

La question de l'engagement : d'hier à aujourd'hui
Essai d'une typologie

Cesep
Etude réalisée par Maud VERJUS
Centre de Formation des Cadres Culturels
Décembre 2008

Plan

Introduction

Présentation du travail
Objectif
Méthodologie

I. La société industrielle et ses enjeux

La société paysanne et sa sortie
Apparition des « classes sociales »
Réactions ouvrières et constitution de collectifs
Orientations politiques et classes sociales
La « pilarisation »
Le principe « d'égalitarisme »
Enjeux de la question sociale

Conséquences sociales

Création d'un Etat providence
La question de l'autonomie dans ce contexte
Une « classe moyenne » significative

II. Vers la société contemporaine et ses enjeux

Crise économique
Et l'Etat providence ?
De la solidarité à la responsabilité
La place des institutions dans la société contemporaine
La « société salariale » mise à mal
Effritement de la société salariale
De l'égalitarisme au particularisme ?
Processus d'individualisation
Ambiguïté du processus d'individualisation
Enjeux de la question sociale

Conséquences sociales

Un Etat Social Actif
La question de la responsabilité
L'autonomie dans ce contexte
Apparition du terme « d'exclusion »
La « désaffiliation »

III. Quels liens avec l'engagement ?

Les acteurs
 Qui porte l'action ?

Le mode
 Comment se mobilisent les personnes, se structurent-elles ?
 Affranchissement des appartenances et constitution du « nous »

Une structure horizontale : « répondre de soi »
Un engagement éphémère, résiliable et limité
De l'action collective à l'action publique

Quelles sont leurs méthodes ?

Décentralisation et réseau
Critique par « plan » ou par « projet » ?

Les thèmes

Sur quelles thématiques, questions ?

Résultats

Pour quels impacts ?

IV. Perspectives

Bibliographie

Introduction

La question de la militance et plus largement celle de « l'engagement » revient aujourd'hui au devant de la scène. Nous avons déjà tous entendu lors d'une discussion « de toute façon, les gens ne s'engagent plus ». Ce genre de phrases chargées de nostalgie est monnaie courante.

Que signifie cette nostalgie? Était-ce réellement mieux « avant »? Est-il pertinent de soutenir que les gens ne s'engagent plus, ou en tout cas, « moins » qu'avant?

Nous avons tenté de questionner cette notion « d'engagement », d'en apprendre davantage, d'une part sur ce discours nostalgique et d'autre part, sur ce qu'est l'engagement aujourd'hui.

Cette réflexion part donc d'un constat largement véhiculé « qu'il se joue quelque chose à propos de l'engagement ».

Il est indéniable qu'il ne prend plus les mêmes formes que dans le passé. Croire que les gens ne s'engagent plus serait sûrement se tromper et passer à côté de nouveaux phénomènes. Ce serait davantage les formes que prennent l'engagement qui auraient changé et non son intensité.

Pour ce travail, nous partons de l'hypothèse qu'un type d'engagement – et les formes qu'il prend – est intimement lié (voire même dépendant) au contexte sociétal et aux différents enjeux propres à ce contexte. Nous verrons que cette hypothèse permet d'échapper au discours soutenant que tout engagement est révolu à notre époque actuelle.

Nous nous baserons sur deux périodes choisies. Celles-ci sont : l'époque industrielle, d'environ 1880 à 1910 et l'époque contemporaine, celle que nous vivons depuis les années 70. Elles nous semblent suffisamment distinctes que pour pouvoir comparer leurs formes d'engagement.

Nous verrons en quoi l'engagement de l'époque industrielle est intrinsèquement lié à la question sociale du XIX^{ème} siècle. Nous verrons également que les formes de l'engagement contemporain sont tout autant liées à la question sociale à l'œuvre dès les années 80. Ces perspectives socio-historiques nous permettront donc de comprendre qu'à chacune de ces deux périodes types, correspond une forme d'engagement particulière.

Présentation du travail

Dans une première partie, nous aborderons la société industrielle et ses enjeux. Nous verrons comment et pourquoi se sont créés des collectifs. Nous verrons en quoi cette société et ses enjeux détiennent une question sociale propre. Cette question sociale, de la fin du XIX^{ème} siècle, va trouver une issue notamment dans la création d'un Etat providence. Nous pourrions déjà percevoir pour quels objectifs et avec quelles méthodes les collectifs se formaient à l'époque.

Dans une deuxième partie, nous aborderons la société contemporaine et ses enjeux. Nous introduirons ce chapitre par la déstabilisation de la société, vécue dans les années 70. Une nouvelle question sociale émerge. Nous verrons en quoi l'Etat providence, solution trouvée à la question sociale du 19^{ème} siècle, semble ne plus convenir à la société contemporaine. Nous parlerons des nouvelles façons d'envisager la résolution des problèmes, en évoquant l'Etat social actif.

Dans un troisième temps, nous tenterons de confronter les éléments des deux parties précédentes afin de faire émerger les distinctions. Nous élaborerons une typologie qui nous aidera à distinguer l'engagement qui se rapporte à la société industrielle et l'engagement propice à la société contemporaine.

Pour finir, nous ouvrirons les perspectives.

Objectif

L'objectif de ce travail est tout d'abord de dégager un questionnement sur la notion « d'engagement ».

Sur base des panoramas historiques et des enjeux esquissés, voir en quoi des formes différentes de l'engagement se dessinent, en fonction de contextes socio-historiques.

Méthodologie

Ce travail est réalisé à partir de sources écrites et n'a pas bénéficié d'une vérification basée sur un terrain. Il est donc essentiellement théorique. Cependant, de nombreuses sources ont été sollicitées afin de nous baser sur un nombre d'informations pertinentes.

Il est élaboré dans une démarche déductive. Nous avons tenté de vérifier une hypothèse.

Nous avons privilégié une approche diachronique, à la manière de R. Castel, en analysant un phénomène dans une perspective socio-historique. Nous avons fait le choix d'étudier la question de l'engagement sur des périodes différentes et non une analyse basée sur une période donnée. Cette approche nous a semblé la plus adéquate pour aboutir à une meilleure compréhension du phénomène.

Sur base des deux périodes, nous avons dégagé des critères objectifs pour nous permettre la comparaison.

I. La société industrielle et ses enjeux

La société paysanne et sa sortie

Afin de comprendre les enjeux du XIX^{ème} siècle, il est important de s'imprégner du contexte de la société paysanne et agricole. Ce contexte est déterminant car il nous permet de comprendre la réalité des hommes et femmes de l'époque.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, les personnes vivent de leurs cultures et de leurs bêtes, ils fonctionnent au rythme des saisons et travaillent essentiellement dans leurs champs.

L'activité industrielle rurale va très progressivement s'implanter fin du XVIII^{ème} siècle et va dominer jusqu'au XIX^{ème} siècle. Cela comprend les métiers à débouchés locaux et l'artisanat « libre traditionnel ». Des marchands fabricants fournissent des matières premières aux paysans, chargés de réaliser des produits finis, ensuite vendus par les marchands eux-mêmes. Cette industrie rurale est profitable aux marchands car la main d'œuvre est bon marché. Le revenu, octroyé au paysan vient compléter son revenu issu de la ferme. Ce revenu est précaire car si le paysan est récalcitrant, le marchand n'hésite pas à changer de travailleur.

L'artisan va progressivement devenir un salarié, tombant sous la coupe des marchands. Bien qu'il ne s'agisse plus de travail artisanal mais d'une organisation capitaliste, puisque le marchand se réserve la vente et la distribution, le paysan reste souvent propriétaire de son matériel et travaille à domicile.

Les paysans ont longtemps envisagé cette situation comme provisoire et étaient dans l'illusion de retrouver leur situation initiale de paysan. Toutefois, de plus en plus de familles s'appauvrissent et recourent à ce type de revenus d'appoint, qui les place dans une position « d'exploités ». Les campagnes deviennent envahies de cette nouvelle forme de capitalisme. « *L'industrie rurale apparaît à la fois comme un intermédiaire menant à l'industrie et comme un foyer de résistance à l'industrialisation*¹ ».

Apparition des « classes sociales »

La « manufacture » est un pas supplémentaire dans le chemin vers l'industrialisation. Elle se présente sous la forme « *d'un ensemble d'ateliers où l'on organise un début de division du travail, elle emploie une minorité de compagnons qualifiés permanents et une majorité d'auxiliaires embauchés à la journée*² ». Dans cette nouvelle configuration du travail, les artisans sont surveillés, la discipline est stricte, les ouvriers permanents sont logés et n'ont aucune liberté. L'ouvrier n'est plus propriétaire de son matériel. Le principe et la raison d'être de la manufacture est la création de la division du travail et donc, la rentabilisation.

L'apparition des machines va contribuer à accroître la division du travail et à le simplifier. Ce nouveau capitalisme industriel, qui apparaît début du XIX^{ème} siècle, va favoriser des salaires plus bas ainsi que l'embauche des femmes et des enfants. Dans ces conditions, être ouvrier signifie la perte de la dignité et l'humiliation ainsi que la perte de l'indépendance de l'artisan.

¹ DELAS, J.P., *Le mouvement ouvrier. Naissance et reconnaissance*, Armand Collin, 2005, p. 15.

² DELAS, J.P., *Ibidem*, p. 17.

Par son contrat, l'ouvrier fait acte de soumission à l'autorité patronale, qui devient son maître absolu.

Une des conséquences de la division du travail est une plus faible qualification des ouvriers, celui-ci est dorénavant interchangeable. Il est également rémunéré en fonction de son rendement.

C'est dans ces conditions que l'on voit apparaître le « prolétariat ». Nous pouvons le définir comme « *l'ensemble des travailleurs, principalement manuels, qui ne possèdent que leur force de travail*³ ». L'ouvrier est à la merci totale du marché du travail : il est sous la dépendance de l'employeur et craint le chômage. Ce statut le place dans une condition subordonnée et ne lui assure qu'un bas niveau de vie.

L'émergence de classes sociales distinctes va structurer l'organisation sociale de la société industrielle. K. Marx, dans son livre *Le Capital*, parle des rapports conflictuels entre la classe bourgeoise, propriétaire des moyens de production, et le prolétariat, propriétaire de sa seule force de travail. Les classes sociales sont donc déterminées par leurs caractéristiques socio-économiques. Pour K. Marx, une des caractéristiques du prolétariat est sa conscience d'être une classe dominée et exploitée.

Réactions ouvrières et constitution de collectifs

En Angleterre, les réactions ouvrières se font assez virulentes dès la fin du XVIII^{ème} siècle, face à la crainte du chômage et au risque croissant de pauvreté. Ces réactions vont parfois jusqu'à piller et détruire les machines des entreprises.

En Belgique, une grande grève éclate en 1886, dans un contexte de crise économique. Mais déjà dès 1880, on assiste à la création de groupes d'ouvriers qui se constituent afin d'organiser des actions revendicatives face au patronat, tout puissant. Ces revendications ont souvent pour objet un temps de travail moins long en gardant le même salaire ou une répartition du travail avec diminution du salaire correspondant.

La première forme de syndicalisme apparue en Belgique, sur base d'une défense collective des travailleurs, apparaît à Gand dans le secteur du textile en 1857. Les associations ont comme objectif premier la lutte. Le régime électoral de l'époque (le suffrage censitaire) ne permettait pas la représentation politique de la classe ouvrière. Les ouvriers pouvaient se présenter aux élections mais l'électorat ouvrier ne pouvait cependant pas voter. Un des combats ouvriers fut de faire accéder les ouvriers au droit de vote par le suffrage universel.

Les associations ouvrières ne sont pas *a priori* orientées sur le plan politique. Toutefois, dans le contexte de l'époque, le socialisme prend de l'ampleur et un grand nombre de syndicats vont se rallier à la cause socialiste. Leur combat est la lutte des classes, la République et la séparation des pouvoirs. Un certain nombre d'associations non révolutionnaires va s'associer aux catholiques bourgeois qui ne sont pas en accord avec cette position révolutionnaire. Ce regroupement va donner naissance à un mouvement opposé aux socialistes, un mouvement ouvrier chrétien.

³ DELAS, J.P., *Op Cit.*, p.18.

Ce nouveau tableau de société, avec la création de mouvements ouvriers et des syndicats, est intimement lié aux bouleversements dans le domaine économique. L'industrialisation s'étend et touche toujours plus de secteurs et de personnes. A partir de 1880, le nombre des personnes occupées par l'industrie dépasse le nombre des personnes occupées par l'agriculture. Les sociétés anonymes vont croître considérablement à partir de 1875.

Parallèlement à ces avancées sur le plan industriel, une crise économique va se faire sentir dès 1873, jusqu'à la fin du siècle. Cela va donner un mélange composé d'un renforcement des équipements industriels, et d'une période d'insécurité et de chômage.

Orientations politiques et classes sociales

A la naissance de la Belgique et dans une pratique du vote censitaire, le pays a rapidement connu deux tendances politiques opposées : les libéraux anticléricaux dits de « gauche » et le parti catholique, dit de « droite ». Cette opposition émerge dans un mouvement de laïcisation. La distinction « gauche-droite » de cette époque est interne à une classe sociale, celle des dirigeants.

La distinction « gauche-droite » va prendre une autre signification lors de la création du Parti Ouvrier Belge (POB), en 1885. Dès cette période, les tensions ne seront plus tant au sein d'une même classe, la classe dirigeante, que entre les classes sociales. Les libéraux vont ainsi s'identifier à la classe dominante et les socialistes à une fraction de la classe dominée. De leur côté, « *les catholiques vont prétendre transcender l'antagonisme entre classes⁴* ». Les libéraux et les socialistes se retrouveront dans leur combat pour la laïcité de l'Etat.

La « pilarisation »

Nous allons retrouver au sein des organisations sociales et récréatives les mêmes divisions que l'on perçoit dans le monde politique. Ce phénomène s'appelle la « pilarisation ». Autour des partis politiques se greffent une série d'organisations: les syndicats, les mutuelles, les mouvements de jeunesse,... afin de répondre aux aspirations de la population. L'importance de ces mouvements et leur proximité du pouvoir politique leur a permis de gagner une intégration au sein des structures étatiques (par exemple, les syndicats sont distributeurs des allocations de chômage). Les trois grands piliers sont: libéraux, socialiste et social-chrétien. Un citoyen pouvait évoluer presque exclusivement au sein du milieu social et institutionnel lié à un des piliers.

Les antagonismes entre les libéraux et socialistes d'une part et les catholiques de l'autre, notamment sur la question de la séparation des pouvoirs, va progressivement s'amenuiser avec le front commun syndical et la politique de concertation. Les syndicats vont le plus souvent avancer côte à côte. Dans un premier temps, l'action ouvrière va avoir pour fonction le maintien des salaires.

Le principe « d'égalitarisme »

Au sein des mouvements ouvriers, le principe « d'égalité » est central. Cette perception relève d'un principe, appelé « égalitarisme ». L'égalitarisme supporte des valeurs d'équité entre les

⁴ MABILLE, X., *Histoire politique de la Belgique*, CRISP, 2000, p. 170.

individus. Il suppose de faire abstraction des différences entre individus, en considérant des « *personnes différentes comme équivalentes*⁵ ». Les conflits sont réfléchis en termes de rapports sociaux et de classes sociales⁶.

Dans le modèle égalitariste, la distinction entre la sphère privée et la sphère publique semble claire : la sphère privée est le lieu de l'épanouissement des différences, alors que la sphère publique est le lieu de l'universalisme et du politique. Cette distinction permet *l'existence d'un for intérieur à l'abri de toute intervention publique*⁷.

Dans cette société industrielle, l'idéal démocratique est le modèle de l'universalisme, prenant en compte des individus équivalents mais non identiques et faisant valoir leurs différences dans la sphère privée.

Enjeux de la question sociale

Ce panorama dressé dans les grandes lignes nous permet d'accéder aux enjeux propres à cette époque d'industrialisation. Ces différents éléments vont nous aider à comprendre les tensions en jeu et les modes d'engagements qui en découlent.

Tout d'abord, voici ce que l'on entend par « question sociale » : une « question sociale » est définie comme « *la perturbation et la déstabilisation vécue par les individus concernant leur mode d'insertion par le travail et l'identité qui en découle (ainsi que les avantages matériels qu'il procure), sous l'effet d'un fonctionnement économique particulier, dans la société à laquelle ils appartiennent*⁸ ».

Les enjeux d'une question sociale ont des répercussions sur les conditions de participation à la vie sociale et politique de cette société.

Dans la société industrielle, fin du XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle, c'est la solidarité de classe qui a permis au mouvement ouvrier d'améliorer ses conditions de vie. « *C'est l'union du travail contre le capital qui a permis de sortir les travailleurs salariés de la misère et d'engranger des droits dérivés du travail qui, au fil du temps, leur ont apporté l'autonomie*⁹ ».

Selon la définition de la « question sociale », nous sommes dans un contexte ouvrier où la question sociale se cristallise autour du rapport entre ouvriers et patron. Nous sommes bien en présence d'un changement économique : la sortie de la société traditionnelle agricole et paysanne pour une société organisée autour de l'industrie. Les paysans sont devenus ouvriers et ont le plus souvent perdu l'autonomie matérielle qu'ils détenaient auparavant. Ils sont non seulement dépendants de leur patron mais également surveillés.

Nous voyons combien les tensions se situent entre les classes sociales, autour d'enjeux concernant le pouvoir. Plus spécifiquement, le conflit structurel se situe sur les enjeux de la définition du « progrès ». Chacun souhaite faire valoir sa réalité et imposer sa propre vision de

⁵ MARTUCCELLI, D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002, p. 250.

⁶ SCHAUT, C., *Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : Orientations, mise en œuvre et effets concrets*, Sociologie et Sociétés, Vol. XXXIII, n°2, p. 72.

⁷ MARTUCCELLI, D., *Op. Cit.*, p. 252.

⁸ COMMAILLE, J., *Les nouveaux enjeux de la question sociale*, Paris, Hachette, 1997, p. 13.

⁹ VENDRAMIN, P., *Le travail au singulier. Le lien social à l'épreuve de l'individualisation*, L'Harmattan, 2004, p. 8.

celui-ci. Pour les détenteurs du pouvoir (le patronat), la question sociale doit être résolue sans l'intervention de l'Etat, dans une perspective libérale du marché. Le progrès est la croissance économique et l'industrialisation massive. Pour les mouvements ouvriers naissants, au contraire, c'est à l'Etat que revient la tâche de réguler les rapports sociaux. Ils luttent pour du progrès social, une plus grande égalité et une accession au pouvoir.

Conséquences sociales

Création d'un Etat providence

De cette question sociale et du conflit entre classes est né un compromis, nommé « Etat social », ou Etat providence, après la seconde guerre mondiale. Il est en quelque sorte le résultat de la question sociale, ou plutôt sa « solution ». Les luttes sociales ont permis de modifier en profondeur la condition du prolétaire. La création de la sécurité sociale et des apports sociaux ont contribué à pouvoir réenvisager un « futur » pour les ouvriers.

Dans le contexte de naissance de l'Etat providence, l'Etat est responsable de la situation de ses citoyens. Si une personne se retrouve sans travail, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de cette situation. Cela signifie concrètement qu'il fournira dorénavant à la personne une « assurance-sociale ». La responsabilité est donc portée par le collectif et non par l'individu uniquement.

L'Etat providence a été créé parce que la société était face à une impasse : d'une part elle produisait de la richesse matérielle et d'autre part devait faire face à des accidents de travail fréquents et à une population ouvrière productrice de ces richesses, tout en restant structurellement pauvre. Le rapport entre société et solidarité a pris forme grâce à deux éléments : « *mouvement d'opposition et de revendication de ceux qui produisaient la richesse et qui se constituaient comme classe pour en récolter une partie et évolution des représentations du malheur, celui-ci étant moins considéré comme le résultat de la fatalité que comme une risque lié à l'industrialisation*¹⁰ ».

Comme nous le disions, la sécurité sociale, aboutissement de l'Etat-providence, est le résultat d'un compromis entre organisations syndicales et patronales. Cela marque la reconnaissance mutuelle de l'autre comme interlocuteur. D'une part, les syndicats acceptent l'autorité des patrons et donc le système économique, et d'autre part, le patronat reconnaît les imperfections du marché libre, en acceptant la négociation collective. Ce compromis implique également l'intervention de l'Etat¹¹.

Dans cette phase de mise en place de l'Etat providence, le progrès était conçu comme l'alliage d'une croissance économique et la redistribution par la fiscalité et la sécurité sociale. Ce processus s'est poursuivi durant presque quarante ans, en voyant augmenter les richesses et une meilleure redistribution. La sécurité sociale devient généralisée. « *Plus profondément, les transferts ont touché aux valeurs auxquelles tenait la population : la santé, la sécurité*

¹⁰ REMAN, P., *Solidarité : la décision de désinvestir*, in La Revue Nouvelle, n°12, décembre 1993, p.38.

¹¹ REMAN, P., *Ibidem*, p.39.

d'existence face au vieillissement et surtout l'égalité, qui était au sommet de la hiérarchie des valeurs¹² ».

La question de l'autonomie dans ce contexte

La notion « d'autonomie », si chère à notre époque actuelle, l'était déjà fin du XIX^{ème} siècle. Toutefois, cette notion ne représentait pas les mêmes valeurs qu'aujourd'hui. La définition que l'on en donne va de pair avec une manière d'envisager la société.

Dans le contexte de création des mouvements ouvriers et des débuts des luttes sociales, l'acquisition d'une autonomie était essentielle. L'analyse de ce concept par Marc Chambeau¹³, travailleur social, nous aide tout particulièrement à comprendre « l'autonomie » revendiquée par les mouvements ouvriers.

L'autonomie est considérée comme une capacité détenue par toute personne à réfléchir sur sa propre condition et à cerner les enjeux qui la concernent. Dans cette perspective, l'autonomie est plus largement une capacité d'action, liée à la « nature humaine ». Elle est donc une capacité immatérielle: qui concerne l'émancipation intellectuelle de la personne. Cette émancipation intellectuelle précède une émancipation socio-économique. Nous pouvons retrouver ces valeurs dans la démarche de l'éducation populaire, ancêtre de l'éducation permanente.

Une « classe moyenne » significative

A cette époque, l'objectif en toile de fond du mouvement ouvrier était bien la démocratisation des structures pour les citoyens les moins favorisés. L'orientation politique restait l'intégration de la classe ouvrière au reste de la société. L'ensemble des facteurs a fait qu'une « classe moyenne » est née et a pris progressivement de l'ampleur.

Durant les années 60, un nombre grandissant de familles accèdent à un niveau de vie décent : leurs premiers congés payés, deviennent propriétaires de leur habitation, achètent une voiture, un téléviseur,... Sur le plan politique, cette classe moyenne est devenue un enjeu central également.

C'est à partir de la crise économique des années 70 qu'il a été question d'un désinvestissement par l'Etat et plus largement par la société, concernant la solidarité.

II. Vers la société contemporaine et ses enjeux

Crise économique

¹² REMAN, P., *Op Cit.*, p.40.

¹³ CHAMBEAU, M., « Le travail social, la norme, l'autonomie », in *Travail social et autonomie*, n° 15, Annales Cardijn, 1997.

Au début des années 70 émerge une crise économique. La conception de la solidarité va progressivement se modifier. Cette crise se révèle dans des faits nouveaux : notamment la mondialisation croissante de l'économie, le libre-échange et l'appauvrissement de l'Etat. Des exigences de compétitivité et d'assainissement des finances publiques vont se faire sentir. La société va se trouver face à un cercle vicieux. Les entreprises, contraintes de manière croissante à la compétitivité nationale et mondiale, vont limiter la progression des cotisations sociales des employeurs. Cela va contribuer à appauvrir les caisses de l'Etat pour la redistribution.

Dans ce contexte social incertain, la classe moyenne prend conscience qu'elle est en danger potentiel. La valeur « d'égalité » sera mise en question, sous prétexte de la « sécurité » de sa condition. A cette époque commence la popularité des réformes fiscales, où la personne voit augmenter son pouvoir d'achat.

Dans une étude réalisée par le Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis, il est expliqué que ce changement dans les valeurs s'opère parallèlement aux changements dans les morphologies sociales¹⁴. Nous passerions d'une discrimination entre classes sociales : le « haut » et le « bas » de l'échelle sociale, à une société de personnes intégrées ou non-intégrées, appelées les « in » et les « out ». Les personnes composant la classe moyenne sont en situation d'incertitude, elles craignent de se retrouver au sein du groupe des « out ». « *C'est cette conjonction du doute de la classe moyenne face à l'égalité et de l'augmentation du poids des contraintes de compétitivité et d'assainissement qui sera la base d'un changement radical de logique sociale qui s'imposera durant les années 1980 [...] ».*

Et l'Etat providence ?

L'Etat providence, qui était l'emblème d'un *Etat social compensateur*¹⁵ a subi de nombreuses critiques, des libéraux notamment. Ceux-ci le considéraient comme trop passif face à des bénéficiaires souvent jugés de profiteurs. D'ajustement en ajustement, l'Etat social s'est petit à petit modifié, et a changé de nature. D'après M.H Soulet, nous serions passés d'un *Etat-bailleur*¹⁶, basé sur le principe de solidarité de la société envers ses membres à un *Etat-souteneur*¹⁷, s'appuyant sur le principe de la responsabilité de l'individu. C'est de plus en plus en contrepartie d'une activation, que l'Etat social va permettre à la personne nécessiteuse de retrouver un épanouissement dans la société. Il ne livrera plus de compensation de manière indifférenciée aux gens qui se trouvent dans le besoin, mais ciblera davantage ses interventions. L'Etat donne alors les moyens spécifiques correspondant à la situation afin de résoudre le problème.

C'est parce que l'individu manifestera son envie de participer et d'adhérer à la société qu'il l'intégrera, et non plus parce qu'il fait partie *a priori* d'un tout collectif qui le dépasse. Les individus doivent maintenant prouver qu'ils sont capables d'être membre d'une collectivité,

¹⁴ Centre d'études sociologiques, *Les transformations du contexte socio-culturel et normatif de l'école*, Facultés universitaires Saint-Louis, 1991.

¹⁵ SOULET, M. H., « Une solidarité de responsabilisation ? » in ION, J., *Les débats du travail social*, Paris, La Découverte, 2005, p. 1. (Nous n'avons à notre disposition que l'article isolé).

¹⁶ *Ibidem*, p. 1.

¹⁷ *Ibidem*, p. 1.

en y accédant par leur propre prise en charge. Cette conception va largement modifier les perspectives de la solidarité.

De la solidarité à la responsabilité

Toujours selon M. H. Soulet, trois transformations majeures sont observées.

Premièrement, le passage *d'un modèle solidariste*¹⁸ du risque à *un modèle responsabiliste*¹⁹ du risque. Dans le *modèle responsabiliste*²⁰, la prise de risque est valorisée, non plus redoutée. Elle témoigne même d'une responsabilité positivée, prise par un individu, et non une responsabilité collective perçue comme un danger.

Deuxièmement, une transformation du politique est observée. Le politique *cesse de figurer un projet moral et d'incarner l'opposition du bien et du mal*²¹. Il est devenu un lieu de réflexion et de médiation dans lequel des individus échangent leurs points de vue. D'après les propos d'A. Lacroix, auteur cité par M. H. Soulet, le politique ne ferait plus qu'arbitrer les différentes conceptions de la vie bonne, en fonction des intérêts et des valeurs des différents individus.

La troisième transformation concerne le changement du rôle des politiques sociales : au-delà de leur premier rôle qui est l'octroi d'une rétribution permettant d'accéder au minimum vital, elles se présentent également aujourd'hui, comme un moyen permettant à l'individu de retrouver une capacité d'action en tant que sujet individuel.

Dans ce modèle actuel, c'est donc par l'enchevêtrement d'individualités, qui vont chacune agir en vue de leur propre réalisation, que les liens sociaux vont se construire et produire la société.

La place des institutions dans la société contemporaine

Les institutions perdent progressivement leur fonction de pourvoyeuses de la norme, qui était jusque-là légitime. Elles ne représentent plus aux yeux des individus la ligne à suivre, et ne pourvoient plus de comportement d'action aux individus, de façon extérieure. Elles jouent un rôle de *contenant*²², actualisé et rempli par l'agir des individus qui poursuivent leur quête de réalisation personnelle. A ce propos, Jean Louis Genard parle d'un Etat qui serait devenu « *médiateur* » ou « *animateur* »²³. Il perd sa fonction de pourvoyeur de norme et devient *un intervenant parmi d'autres, ne bénéficiant plus d'un incontestable privilège et sûrement pas d'une autorité transcendante*²⁴. Les nombreuses instances de consultation et de décision rencontrées deviennent le centre de créations normatives, dans lesquelles les règles sont élaborées de façon négociée. Bien souvent, on observe que les intervenants de ces instances promeuvent des intérêts particularistes.

La « société salariale »²⁵ mise à mal

¹⁸ SOULET, M. H., *Op. Cit.*, 2005, p. 2.

¹⁹ *Ibidem*, p. 2.

²⁰ *Ibidem*, p. 2.

²¹ SOULET, M. H., *Op. Cit.*, à paraître, p. 4.

²² SOULET, M. H., *Op. Cit.*, à paraître, p. 3.

²³ GENARD, J. L., *Op. Cit.*, p. 44.

²⁴ *Ibidem*, p. 44.

²⁵ CASTEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.

La société fonctionne, depuis *grosso modo* la fin de la seconde guerre mondiale jusque la fin des années 70, sur un mode de formation sociale appelée par R. Castel la « société salariale ». Pour lui, cette société est caractérisée par le fait qu'une grande majorité de la population tire ses revenus d'un salaire mais également que cette population a participé à l'élaboration de droits sociaux, qui sont attachés à ce statut de travailleur. Ces nouveaux droits font que la personne n'est plus uniquement protégée par la possession d'un capital privé. La société salariale concrétise une sécurité liée au travail, contre des risques sociaux comme la maladie, l'accident de travail, la vieillesse,... L'auteur appelle cela la « propriété salariale ». Selon R. Castel, nous passons véritablement « d'une société de classes » à une « société salariale ». « *C'est-à-dire que les gens sont déployés sur l'échelle du salariat plutôt qu'opposés en deux blocs antagonistes, capital et travail*²⁶ ».

Effritement²⁷ de la société salariale

Toujours durant cette période de crise des années 70, s'opère un basculement. Nous sortons d'un capitalisme conciliant avec les acquis sociaux et la protection des travailleurs, pour un capitalisme plus sauvage, plus agressif et plus mondialisé.

La « propriété sociale » et la « société salariale » sont issues du contexte de sortie de l'industrialisation. Cela signifie que ces concrétisations sont le reflet de luttes, face à une situation qui n'est dorénavant plus vécue comme acceptable.

Nous étions en présence de collectifs homogènes : les grandes entreprises et les syndicats, chacun représentants de classes sociales. C'est l'élaboration de collectifs qui a permis de parvenir à des négociations entre ouvriers et patronat et qui a amené au compromis qu'était l'Etat providence.

Depuis les années 70, nous sommes en présence d'un processus de « dé-collectivisation » ou de « ré-individualisation²⁸ », notamment dans le domaine du travail. Il est de plus en plus demandé aux travailleurs d'être autonome, flexible et responsable, comme nous le notions précédemment. Un certain nombre de personnes s'adaptent aux nouvelles exigences, alors que d'autres se retrouvent à la marge.

La stabilité de l'emploi, trouvée jusque là, est remise en question. Une partie de la classe ouvrière devenue « classe moyenne » retrouve une situation d'insécurité.

De l'égalitarisme au particularisme ?

Une autre perception du rapport à l'autre et de la vie en commun se dessine. Ces modifications structurelles peuvent être symbolisées par le passage d'un modèle basé sur les principes de « l'égalitarisme », à un modèle basé sur des principes de « particularisme ».

Comme précédemment abordé, dans le premier modèle, caractérisé par l'Etat providence et les politiques sociales de grandes envergures, nous sommes dans une société telle que pensée

²⁶ CASTEL, R., *Le mouvement ouvrier et la gauche. Face aux défis du XXIème siècle*, EVO, Les semaines du MOC, 1997.

²⁷ CASTEL, R., *Op Cit.*

²⁸ *Repenser la protection sociale, entretien avec Robert Castel*, www.inegalites.fr/spip.php?article477.

par Durkheim, appréhendée comme *un vaste ensemble préexistant et contraignant*²⁹. Les institutions sont légitimées, et instaurent les normes de l'extérieur : les individus sont contraints de s'y plier sans possibilité légitime de discuter les normes. Ce modèle de société est supporté par des valeurs d'égalité entre les individus, les conflits sont réfléchis en termes de rapports sociaux et de classes sociales³⁰. Le principe d'égalité suppose de faire abstraction des différences entre individus dans un objectif précis, en considérant des *personnes différentes comme équivalentes*³¹. Le territoire est perçu comme une unité et contrôlé par un pouvoir centralisé qui gère les incertitudes.

Dans le deuxième modèle, autrement dit celui du « particularisme », l'intervention sociale est différente en fonction des individus, afin de leur permettre une construction ou une reconstruction de leur identité. Nous sommes ici dans l'optique d'un individu qui doit devenir capable de définir son projet personnel. La société se conçoit donc comme *un mouvement de production continue, se nourrissant de l'interaction volontaire des individus et s'instituant à partir d'eux*³². La valeur sous-jacente promue dans ce modèle est « la différence ». La société contemporaine va de paire avec un affaiblissement du « local » et du poids de la communauté.

Processus d'individualisation³³

L'individualisme est une notion qui fait couler beaucoup d'encre depuis une vingtaine d'années. P. Vendramin nous montre qu'elle n'est pourtant pas neuve et qu'elle traverse notre société depuis des siècles. Toutefois, il semble que l'individualisme prend une ampleur particulière à la fin du XX^{ème} siècle. « *L'individualisme est une caractéristique de la modernité. Il accompagne la fin des communautés villageoises, l'industrialisation, la naissance des grandes villes, l'augmentation de la mobilité, des échanges, de la scolarité, la croissance de l'anonymat, le développement de la personne individuelle*³⁴ ». L'auteure nous explique que l'individualisme, bien souvent décrié, est pourtant un pas positif dans le processus de civilisation.

La personne est dorénavant considérée pour elle-même et n'est plus confondue dans un « tout » collectif, qu'il s'agisse d'une classe sociale ou d'un autre groupe quelconque. Bien entendu, ce pas positif dans le processus de civilisation n'est pas sans heurts. L'individualisme fait également des dégâts auprès de personnes fragiles en manque de ressources.

P. Vendramin nous propose de parler « d'individualisation » plutôt que « d'individualisme ». Le concept « d'individualisation » nous permet de passer d'un état de fait, teinté de jugements de valeurs, à un processus social lié à une société donnée. En effet, L'individualisation sous-entend que l'individu est maître de ses décisions et sait ce qui est « bon » pour lui. L'individualisme, quant à lui, place l'intérêt personnel au premier plan. Dans cette optique, l'individu réfléchit en dehors de toute contrainte sociale en faveur de ses seuls avantages.

²⁹ SOULET, M. H., *Op. Cit.*, à paraître, p. 5.

³⁰ SCHAUT, C., *Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : Orientations, mise en œuvre et effets concrets*, Sociologie et Sociétés, Vol. XXXIII, n°2, p. 72.

³¹ *Ibidem*, p. 250.

³² SOULET, M. H., *Op. Cit.*, à paraître, p. 5.

³³ VENDRAMIN, P., *Individualisme et engagement collectif, quelle réconciliation ?*, Notes Education Permanente, Fondation Travail-Université, octobre 2005.

³⁴ VENDRAMIN, P., *Ibidem*, p.1.

Elle va également nous montrer que ce concept est « ambivalent ». Il pose la question du « rapport entre l'individu et le collectif, du lien entre individu et société³⁵ ». Dans notre société, les racines identitaires des individus tendent à s'amenuiser, les collectivités sont moins structurantes : il s'agit donc de se questionner sur les nouvelles formes de lien social.

Ambiguïté du processus d'individualisation

A priori, le processus d'individualisation signifie plus d'autonomie et de liberté pour la personne. Toutefois, ce concept possède également un autre versant, celui de la vulnérabilité de la personne livrée à elle-même. Comme nous l'avons soulevé précédemment, une frange de la société ne détient pas les ressources nécessaires à cet état de « liberté » individuelle. Ces personnes passent donc à une dépendance vis-à-vis d'une série d'institutions.

« L'individu est certes affranchi des liens traditionnels, mais il doit en échange se plier aux contraintes du marché du travail et du monde de la consommation, et aux standardisations et aux contrôles qu'elles impliquent. Les formes sociales et les liens traditionnels disparaissent, mais des instances et des institutions secondaires viennent s'y substituer. [...] L'individualisation a donc comme corollaire une institutionnalisation et, en conséquence, un formatage politique des trajectoires et des situations d'existence³⁶ ».

Plus largement, le processus d'individualisation place de manière structurelle toute la population dans une position de dépendance face au marché et à la conjoncture économique. En d'autres mots, pour P. Vendramin, le processus d'individualisation ne doit pas être vu comme un phénomène individuel mais bien comme un destin collectif.

Nous sommes en quelques sortes tous contraints à être « individu » pour tenir les exigences de la société contemporaine. Nous ne sommes pas libre d'être individu. Contrairement à ce que l'on penserait, l'individualisation nous emporte autant que nous l'entretenons. Nous serions contraints à la réalisation de nous-mêmes, au sein de la sphère privée comme de la sphère publique. Comme en parle U. Beck, même le mariage devient une opération « risquée » puisqu'il devient un choix réfléchi et décidé par l'individu lui-même. Il ne peut plus, comme avant, faire valoir le collectif pour supporter ses choix.

Enjeux de la question sociale

L'ensemble de ces éléments nous livre à une nouvelle question sociale.

La question sociale du XIX^{ème} siècle venait du fait que les ouvriers se sont vus déstabilisés dans leur insertion par le travail, suite au passage d'une société essentiellement paysanne à une société industrielle. La société a été profondément perturbée et un paupérisme s'est installé.

Nous voyons qu'il s'est produit une déstabilisation similaire mais dont les données sont différentes, au début des années 80. Une société fonctionnant sur un relatif équilibre

³⁵ VENDRAMIN, P., *Op Cit.*, p.13.

³⁶ BECK, U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité ?*, Aubier, 2001, 283-285, into VENDRAMIN, P., *Op Cit.*, p.27.

économique s'est vue secouée par un effritement de la société salariale. Au-delà de la pauvreté toujours présente, s'est installé un nouveau paupérisme structurel.

Nous serions toujours aux prises avec cette nouvelle question sociale. Nous ne pouvons plus soutenir que « *la plupart des gens tirent leur position sociale et leur protection sociale de la place qu'ils occupent dans la gamme du salariat*³⁷ ». En d'autres mots, nous sortons progressivement d'une société qui fonde sa solidarité et sa cohésion sur une position occupée par les individus dans le monde du travail.

Conséquences sociales

Un Etat Social Actif

Dans ce contexte d'individualisation du social, les trajectoires de vies sont également pensées comme individualisées. On l'a dit, dans les politiques sociales actuelles, l'individu est directement impliqué et responsabilisé vis-à-vis de sa situation. Une aide particularisée lui est donc attribuée, collant au mieux au type de difficultés qu'il rencontre. Cette nouvelle manière d'aborder la question sociale ne sera plus « gratuite », mais demande au bénéficiaire, en contrepartie, une activation. « *Aux mécanismes assistanciers et assuranciers de l'Etat providence, réputé « passif », il s'agit désormais d'agréger ou de substituer des mesures d'incitation et des dispositifs d'accompagnement favorisant l'activation et l'activité des allocataires sociaux sur un marché de l'emploi lui-même recomposé dans ses exigences, ses injonctions et ses modalités (flexibilisation, individualisation, mobilisation...)*³⁸ ».

Le terme d'Etat Social Actif cristallise un certains nombres d'éléments liés à la nouvelle manière d'envisager les personnes à la marge et les risques de société. Il symbolise la nouvelle façon d'envisager l'articulation entre l'individu et le collectif.

M. H. Soulet nous présente quatre pôles majeurs de ce nouveau type d'intervention sociale. Le premier pôle est *la contractualisation*³⁹. Etant donné que l'objectif est de faire de l'individu un acteur de son projet de vie, il va lui être demandé de s'impliquer personnellement dans son insertion. L'individu reçoit une aide personnalisée, qui a pour finalité de l'amener à redevenir partie prenante du groupe des individus possédant un projet de vie. Le deuxième pôle est *l'accompagnement individualisé*⁴⁰. Avant de pouvoir devenir un sujet élaborant son projet de vie, la personne va devoir dans un premier temps retrouver *une identité sociale positive*⁴¹. Cette première étape va lui permettre de pouvoir ultérieurement gérer le fait que les attentes des autres vis-à-vis de lui ne sont pas forcément celles qu'il vise lui-même. Le troisième pôle est *le travail de construction identitaire*⁴². L'objectif principal de l'intervention sociale devient dans ce modèle la capacité de constituer ou de reconstruire chez la personne une identité, et lui donner l'occasion de devenir, dans l'espace public, un sujet agissant. *Quand la socialisation n'est plus forcément le suivi de règles, quand partout la*

³⁷ CASTEL, R., et al., *Le mouvement ouvrier et la gauche face aux défis du XXIème siècle*, Les semaines sociales du MOC, EVO, 1997, p. 40.

³⁸ FRANSSSEN, A., *Le sujet au coeur de la nouvelle question sociale*, La Revue Nouvelle, n°12, décembre 2003, p.11.

³⁹ SOULET, M. H., *Op. Cit.*, 2005, p. 5.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 6.

⁴¹ *Ibidem*, p. 6.

⁴² *Ibidem*, p. 6.

*norme semble être au gouvernement de soi et à la prise de distance avec les rôles, quand s'effacent les repères fondamentaux, sociaux et professionnels, l'insertion sociale risque de se retrouver renvoyée à la définition de soi*⁴³. La société se construit donc comme une multitude d'individualités. Le quatrième pôle est *la généralisation des contreprestations*⁴⁴. La personne est incitée à s'activer et se rendre utile, en échange de l'intervention sociale, afin d'enrayer la dépendance vis-à-vis de l'Etat social.

La question de la responsabilité

Dans une telle perspective, on voit se développer des dispositifs, destinés à contrôler ces individus « marginalisés ». Il n'est plus supportable que des personnes soient « dépendantes » de la société, chaque personne doit montrer une « participation active ». L'Etat Social Actif préconise une prise en charge de l'individu par lui-même dans ses différentes sphères d'existence. « *A la dépendance, à la passivité et à l'irresponsabilité que peut induire « l'Etat social traditionnel », il s'agit de substituer le couple « autonomie-responsabilité » [...]*⁴⁵ ». Là où auparavant l'Etat paraît aux dysfonctionnements dont il estimait être responsable, la responsabilité de sa situation revient aujourd'hui à l'individu.

L'Etat Social Actif veut se différencier de l'Etat Social en ne parant plus à une situation avérée mais préconise le préventif.

L'autonomie dans ce contexte

La deuxième vision de l'autonomie dont nous parle M. Chambeau est celle qui s'inscrit dans le contexte et l'idéologie actuelle de l'Etat Social Actif. Dans cette perspective, l'autonomie n'est plus tant une capacité de réflexion sur sa propre situation, une capacité réflexive et de perception des enjeux qui nous lie à la société, qu'une capacité de se prendre en charge matériellement sans reposer sur la société. Si la personne a des difficultés, elle doit se responsabiliser et mettre en œuvre un ensemble de moyens pour modifier sa situation. Afin de devenir « autonome », la personne doit remplir une série de critères objectifs et objectivés. Ces critères sont notamment le logement et le travail.

Le terme d'autonomie peut donc effectivement recouvrir des significations et relever d'idéologies très différentes, voire opposées. Il est important d'avoir conscience de l'idéologie qui soutient le type d'autonomie dont on parle.

Apparition du terme « d'exclusion »

Ce terme est relativement récent dans le vocabulaire politique. Il est symptomatique du nouveau contexte et des enjeux que nous venons d'esquisser : le déclin et la perte de crédibilité du modèle de l'Etat providence, l'effritement de la société salariale, le phénomène d'individualisation et l'avènement de l'Etat Social Actif comme réponse à notre nouvelle question sociale.

⁴³ ION, J., « Le travail social au singulier », in SOULET, M. H., *Op. Cit.*, 2005, p. 6.

⁴⁴ SOULET, M. H., *Op. Cit.*, 2005, p. 6.

⁴⁵ FRANSSSEN, A., *Op. Cit.*, p.17.

L'utilisation de notions comme « l'exclusion sociale » symbolise notre nouvelle conception : percevoir la réalité en termes de trajectoires individuelles, de « cas par cas », contre des mesures générales. P. Vendramin reprend des travaux de L. Boltanski et E. Chiapello⁴⁶ pour nous montrer combien les termes sont significatifs. Nous passons des concepts « d'inégalité » et « d'exploitation » au concept « d'exclusion ».

Les concepts d'inégalité et d'exploitation font référence à des rapports de forces entre les classes sociales des opprimés et des oppresseurs. Un groupe social est identifié comme le responsable de la situation. Il y a une dimension dynamique, de lutte. Le concept d'exclusion ne fait pas référence à un groupe oppresseur, il fait juste référence à une *négativité*⁴⁷, à un manque social. Etant donné que les « exclus » ne sont les victimes de personne, la responsabilité leur revient personnellement. Un lien se dessine progressivement entre précarité et caractéristiques personnelles.

La « désaffiliation »⁴⁸

R. Castel, dans la lignée de son travail sur « l'effritement de la société salariale », préfère parler de « désaffiliation » que d'exclusion. Cette approche, bien qu'elle ne parle pas de rapports sociaux, permet de situer des trajectoires et donc des origines du décrochage des personnes vis-à-vis de la société. Cela apporte une vision plus incarnée. « *L'exclusion a quelque chose de statique, de définitif ; la désaffiliation remonte et essaye d'analyser les situations de vulnérabilité, avant le décrochage*⁴⁹ ». L'exclusion peut avoir une tendance à figer les personnes dans une situation qui ne serait plus modifiable. La désaffiliation rend mieux compte d'un processus de société.

III. Quels liens avec l'engagement ?

Ce qui nous intéresse ici est de voir en quoi les deux chapitres précédents peuvent nous aider à élaborer une typologie de l'engagement.

Le contexte de la société industrielle et ses enjeux spécifiques mettent en place des conditions et induisent un certain type d'engagement. Nous observons le même mécanisme avec la société contemporaine et ses enjeux. Nous voyons apparaître d'autres caractéristiques des formes de l'engagement, liées au contexte de société.

Afin de mieux dégager les formes que peuvent prendre l'engagement dans ces deux sociétés, nous proposons des critères. En fonction de ceux-ci, nous distinguerons l'engagement. Premièrement, nous tenterons de percevoir qui est porteur de l'engagement. Deuxièmement, nous nous intéresserons aux modes de l'engagement : comment les personnes se mobilisent-elles et sur base de quelle structure ? Quelle est la méthodologie utilisée pour l'engagement ? Troisièmement, nous verrons quelles sont les thématiques portées par les personnes qui s'engagent, quelles sont leurs causes. Pour finir, nous essayerons de comprendre pour quels types de résultats, quels impacts ils s'engagent.

⁴⁶ BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

⁴⁷ VENDRAMIN, P., *Op Cit.*, p.42.

⁴⁸ CASTEL, R., *Op Cit.*

⁴⁹ CASTEL, R., *Note de lecture R. Castel : les réponses de Robert Castel*, http://www.cndp.fr/tr_exclusion.

L'ensemble de ces critères objectivés va nous aider à structurer les éléments et les formes de l'engagement. Ce procédé nous permettra d'établir une ligne de comparaison.

Les acteurs

Qui porte l'action ?

Un élément semble inéluctable : dans le phénomène d'engagement, nous ne sommes plus face à un collectif préétabli, qui porte une action, mais face à un individu qui décide à un moment donné de s'engager pour une cause qui lui fait sens. Les personnes ne se structurent plus en fonctions de catégories institutionnelles telles que les clivages politiques ou les classes sociales (par exemple, les pauvres contre les riches) mais en fonction de catégories dérivées telles que l'écologie, les sans-papiers, les homosexuels,... Nous sommes davantage dans un mécanisme ponctuel.

Le groupement n'est plus un enjeu crucial pour l'action. « *En cela, l'engagement ne saurait être compris comme la confirmation d'un ancrage communautaires déjà présent ou comme la manifestation de l'appartenance à une identité collective qui existerait à l'état latent*⁵⁰ ».

Comme le note J. Ion, s'engager, c'est « *répondre de soi*⁵¹ » : l'individu ne veut plus se cacher derrière une institution et se fondre dans un collectif, il souhaite montrer son engagement au grand jour.

L'individu qui s'engage le fait souvent parce qu'il est touché personnellement : le sans-papier, l'homosexuel, le handicapé,... La personne souhaite témoigner de son expérience personnelle sur la scène publique.

J. Ion parle également d'un mouvement de « personnalisation ». L'individu se veut maître de l'action et responsable de lui-même, il mobilise son histoire personnelle pour sa cause. Cela, contrairement au mouvement ouvrier par exemple, où l'individu est gommé dans la masse collective, au profit d'une lutte. Il parle également d'un mouvement de « publicisation », typique à l'engagement d'aujourd'hui. La personne tient à se faire valoir sur la scène publique et use souvent de la méthode du témoignage.

Nous sommes bien en présence de revendications d'identité liées à des traits culturels et identitaires tels que la religion, l'orientation sexuelle,... plutôt que des revendications d'identités de classes ou socio-professionnelles.

Le mode

Comment se mobilisent les personnes, se structurent-elles ?

⁵⁰ ION, J., *L'engagement au pluriel*, Matières à penser, 2001, p.30.

⁵¹ ION, J., *Ibidem*, p.30.

Affranchissement des appartenances⁵² et constitution du « nous »

Du point de vue de la structure interne, la manière d'agir ensemble a fortement évolué depuis l'époque industrielle.

Dans les nouveaux types d'engagements, nous pouvons observer ce que J. Ion appelle un « affranchissement des appartenances ». Concrètement, cela signifie que les personnes ne s'insèrent plus dans un collectif à partir d'une appartenance préalable à un groupe primaire (comme la famille, la religion, etc.) et aux collectifs politiques anciens. Auparavant, l'engagement s'encait dans ces systèmes d'appartenance.

Ceci a comme conséquence un « nous » interne beaucoup moins marqué, le groupe se réunit essentiellement autour de la cause. Il n'y a plus autant qu'avant la nécessité de partager des activités récréatives qui fédèrent le groupe (comme des loisirs). « *Le « nous » communautaire, rassemblement d'associés liés par des origines ou/et des pratiques communes – lesquelles pratiques débordent largement celles liées aux finalités du groupement – n'est généralement plus le moteur de la dynamique associative⁵³* ».

Le « nous » devient davantage le résultat d'une action commune et non un préalable. C'est l'engagement lui-même qui devient producteur de nouvelles solidarités.

Une structure horizontale : « répondre de soi »

L'engagement n'est plus envisagé dans un rapport vertical et hiérarchique. Le collectif ne peut plus être conçu et géré par le sommet, il doit être construit et constamment réactualisé par la base.

Dans cette optique, on peut également noter une distanciation par rapport aux contraintes institutionnelles et au principe de délégation. L'individu ne veut plus risquer d'être « utilisé » par l'institution, il souhaite garder son autonomie dans son engagement. Beaucoup de nouveaux groupes associatifs refusent le principe du « leadership », « *seule l'initiative personnelle compte comme parole légitime⁵⁴* ». Les individus faisant partie d'un groupement sont rétifs à la représentation du collectif.

Il s'agirait moins aujourd'hui de défier l'Etat ou de tenter de prendre le pouvoir que de créer des zones d'autonomie par et pour les individus. L'attachement aux contraintes institutionnelles semble perdre de son caractère d'obligation. L'engagement peut être perçu comme le contre-pied du jeu politique classique et de son « inefficacité ». Les logiques d'appareil sont perçues comme des moyens de faire valoir un pouvoir et des intérêts personnels.

L'affranchissement des contraintes de la démocratie représentative passe également par la disparition de pratiques comme la carte de membre, la cotisation, etc. Les réunions sont peu fréquentes et les responsables sont généralement informels. J. Ion nous explique que cela ne signifie pas une action désorganisée, mais celle-ci est « *orientée directement par un souci*

⁵² ION, J., *Op Cit.*, p.23.

⁵³ ION, J., *Op Cit.*, p.26.

⁵⁴ ION, J., RAVON, B., *Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel*, Lien social et Politiques, n°39, printemps 1998, p.65.

constant d'efficacité quant aux objectifs associatifs et se qualifie en fonction de cette visée⁵⁵ ».

« Détachement des appartenances et dégageant des obligations institutionnelles vont de pair ; et aboutissement à mettre l'individu en première ligne, sans possibilité d'abri derrière l'institution : s'engager, c'est alors répondre de soi et non pas se fondre dans un collectif identifiable à une cause⁵⁶ ».

Un engagement éphémère, résiliable et limité

L'engagement ne signifie plus forcément un engagement dans la durée. « L'engagement se construit et se transforme autour d'objectifs limités dans le temps, en vertu de valeurs partagées⁵⁷ ». La personne s'insère dans un groupement parce qu'elle y trouve son compte à un moment donné. Elle n'est pas liée à ce collectif au-delà des valeurs qu'elle partage concernant la cause. Dans ces circonstances, nous pouvons retrouver dans un même groupement des personnes aux conditions socio-économiques très variables, ce qui n'était pas le cas dans les mouvements ouvriers.

J. Ion explique qu'il était possible auparavant de voir apparaître des trajectoires de militants, des mobilités sociales généralement ascendantes avec l'espoir que demain sera « meilleur ». Aujourd'hui, les trajectoires de l'engagement sont beaucoup plus incertaines et souvent dirigées par une crainte d'un risque à venir. Dans cet état des choses, les personnes engagées espèrent surtout que demain ne soit pas « pire ».

Ce phénomène confirme l'affranchissement des appartenances : le détachement du collectif est courant et fait partie du fonctionnement des nouvelles pratiques d'engagement. A ce titre, J. Ion et B. Ravon reprennent le terme de « communauté politique » à H. Arendt : communauté qui ne demande aucune origine commune, qui ne doit pas se retrouver dans une quelconque symbiose future en bout de course. Les personnes se mettent ensemble à un moment donné de leur existence : « communauté transitoire reliant des personnes séparées, autonomes et responsables⁵⁸ ».

C'est donc dans l'action que la communauté politique prend forme et reste circonscrite dans ce cadre uniquement.

De l'action collective à l'action publique

A partir du moment où les appartenances aux groupes primaires ne sont plus conditions pour s'engager, J. Ion propose de parler davantage d'action publique que d'action collective. Le fondement n'est plus la référence au groupe mais notre opinion personnelle. Dans ce cas, l'action collective n'est plus un préalable à l'engagement mais plutôt le résultat de l'action.

L'action publique comprend une forte altérité entre les individus, elle en fait partie intégrante : « Ce qui est en jeu, ce n'est pas une identité, des valeurs ou des opinions

⁵⁵ ION, J., *Op Cit.*, p.31.

⁵⁶ ION, J., *Op Cit.*, p.31.

⁵⁷ VENDRAMIN, P., *Op Cit.*

⁵⁸ ION, J., RAVON, B., *Op Cit.*, p.62.

collectivement partagées, mais des expériences publiques de soi et d'autrui. Le « vivre ensemble » n'est pas une condition de l'action, il en est le résultat⁵⁹ ».

J. Ion établit une distinction supplémentaire, entre « engagement militant » et « engagement personnel ». Les « militants » sont subordonnés au groupe, ils s'engagent dans le long terme et luttent pour le groupe. Chez les personnes qui s'engagent personnellement, en dehors de toute appartenance, on peut observer une conjonction entre une « mise en réserve de l'identité personnelle et l'engagement personnel⁶⁰ ».

U. Beck insiste sur le fait que nous ne sommes pas occupés à vivre la fin de tout collectif. Par contre, nous sommes effectivement face à la chute des formes traditionnelles de l'action collective, c'est-à-dire des collectifs établis et prévisibles.

Quelles sont leurs méthodes ?

Décentralisation et réseau

Dans les nouvelles formes d'engagement, on peut observer une résistance à la centralisation et au pouvoir détenu par un petit groupe « d'élus ». Dans la même idée de critique de la démocratie représentative, les structures sont plus décentralisées et laissent une grande part d'autonomie aux composantes du groupement. Les formes que prend la protestation sont souvent peu institutionnalisées (comme la grève de la faim).

Dans la mesure où le principe d'appartenance n'est plus premier, le réseau ou « mode réticulaire » permet de penser les nouvelles formes d'engagement, plus distancié. L'engagement ne régit pas forcément l'entièreté des sphères de son existence. Les groupements ne sont plus facilement délimités. Les individus font régulièrement partie de plusieurs réseaux à la fois. Le réseau permet d'accueillir des formes d'engagement limités et résiliables. Dans ce contexte, le groupement est difficilement identifiable étant donné que celui-ci va varier en fonction des actions réalisées. Le groupe est souvent peu visible.

« Les caractéristiques d'une logique de réseau sont : l'absence de référence à un espace précis, la reconfiguration permanente, le rôle structurant d'intérêts ou d'objectifs, la limitation des alliances constituées, la variabilité de l'élément fédérateur⁶¹ ».

Critique par « plan » ou par « projet »⁶² ?

F. Granjon va s'inspirer des travaux de J. Ion et de L. Boltanski et E. Chiapello pour établir deux types de critiques sociales. D'une part, celle apportée par les militants traditionnels, appelée « critique sociale par plan » et d'autre part, par les nouveaux militants, appelée « critique sociale par projet ».

⁵⁹ ION, J., RAVON, B., *Op Cit.*, p.66.

⁶⁰ ION, J., RAVON, B., *Op Cit.*, p.67.

⁶¹ VENDRAMIN, P., *Op Cit.* P.272.

⁶² GRANJON, F., *L'Internet militant, Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Apogée, 2001.

Dans la critique sociale par « plan », souvent symbolisée par la structure du syndicat, nous sommes en présence de structures fortes et hiérarchisées. Dans ces ensembles pyramidaux, l'individu devient « adhérent » et est gommé au profit du « nous » collectif.

Les liens d'appartenances sont essentiels dans ce fonctionnement. Le groupe, qui existe souvent avant l'entrée dans le syndicat, prédomine sur l'individu : le « nous » sur le « je ».

Dans cette critique sociale, c'est bien l'union qui fait la force. Les principes de la démocratie représentative sont sous-jacents à son fonctionnement : la majorité fait loi. Les règles sont établies et doivent être respectées. Cette structure fait souvent partie d'une entité encore plus grande, comme par exemple une fédération.

Les moments clés de ce groupement sont les grandes mobilisations collectives, les activités majeures où « *elle fait la démonstration de sa force (manifestations, assemblées, congrès,...)*⁶³ ». Les maîtres mots de ces collectifs traditionnels, donnant la légitimité au groupe sont : « la masse », la « représentation », la « délégation » et « l'établissement dans des formes légales »⁶⁴.

Le fonctionnement est égalitaire, les individus sont pensés comme un ensemble de maillons formant une structure. Cette dernière prime sur les individus.

Dans la critique sociale par « projet », souvent symbolisée par des mouvements tels que la défense de l'environnement, les sans-papiers, les homosexuels, etc., nous sommes dans les nouvelles configurations de l'engagement : des actions spontanées, des réseaux mouvants, autour de projets concrets et immédiats. C'est l'action qui est privilégiée au détriment de l'adhésion : « *elle est une succession d'initiatives qui s'imbriquent et se nourrissent mutuellement*⁶⁵. La limite entre ceux qui font partie du groupe et ceux qui n'en font pas partie est floue. La mobilisation est souvent pour une courte durée, parce qu'elle fait sens à un moment donné. L'engagement est de type personnel, il ne fait pas référence à un collectif préétabli.

Dans cette vision, la critique sociale par « plan » est mise en cause car elle favorise les intérêts d'appareil contre ceux des individus. D'après P. Vendramin, nous sommes en présence d'un modèle qui intègre le processus d'individuation au sein du dispositif d'engagement.

Les thèmes

Sur quelles thématiques, questions ?

Dans les nouvelles formes de l'engagement, nous retrouverons moins des thématiques concernant « l'égalité ». Les militants de la société industrielle se sont battus dans une visée d'universalisme, d'équité pour tous. Les personnes se battaient pour un avenir plus rose.

Aujourd'hui, ce seront davantage des thématiques à propos de « l'identité » d'une communauté ou encore, les « risques » à moyen terme qui concernent la société dans son ensemble. Les thèmes dominants relèvent des territoires, et donc les identités liées à ces

⁶³ VENDRAMIN, P., *Op Cit.*, p.242.

⁶⁴ VENDRAMIN, P., *Op Cit.*, p.242.

⁶⁵ VENDRAMIN, P., *Op Cit.*, p.242.

territoires, les « mondes vécus » comme le corps, la santé et l'identité sexuelle, les traditions culturelles, la survie de l'humanité.

Ceux pour qui on se battait auparavant deviennent maintenant les acteurs de changements (les chômeurs, les prostituées, les sans-papiers, etc.). Ils sont « sujets » et « objets » de l'action pour laquelle ils luttent et accèdent par ce moyen à une reconnaissance publique.

Lorsque les engagements sont moins liés aux systèmes d'appartenance, les mobilisations se construisent davantage à partir d'expériences concrètes de situations difficiles, comme dit précédemment. Le combat de ces personnes qui militent est souvent dans le souhait de devenir des interlocuteurs détenant un savoir à faire valoir dans la société.

Résultat

Pour quels impacts ?

Il n'est pas évident de trouver des réponses à cette question. Nous pouvons toutefois pointer des éléments de réponses grâce aux informations préalablement récoltées.

Tout comme « l'égalité » et « l'identité » sont des thématiques prioritaires aux revendications de l'engagement traditionnel et contemporain, elles sont également des objectifs que visent les personnes.

Dans la société industrielle, « l'égalité » est un objectif premier qui va se concrétiser dans la création de l'Etat providence.

Dans la société contemporaine, nous avons vu que d'une part, il y a la question de la prévention des risques (écologiques, nucléaires,...) au centre des actions militantes. D'autre part, les questions relevant de « l'identité » sont aussi primordiales : les sans-papiers, les homosexuels, les handicapés,...

Dans le cas de l'engagement autour de « l'identité », c'est aussi le souhait d'une « reconnaissance qui est en jeu ». Il s'agit donc de positiver une situation perçue comme problématique dans l'espace public (les chômeurs, handicapés,...) « *Ce qui est accompli dans l'engagement ne s'arrête donc pas au stade d'une quête de statut mais dépasse ce dernier pour être réapproprié par le sujet dans une visée de justice qui dépasse la seule revendication d'un droit⁶⁶* ».

L'action militante est pensée comme un moyen d'apporter une réponse immédiate même si elle est provisoire. Nous ne sommes plus dans de grandes aspirations mais nous menons des combats « à la marge ». En d'autres termes, il s'agit de « *concilier l'immédiat et le concret⁶⁷* » pour obtenir un résultat. On ne croit plus aux grands discours, aux révolutions sociales ainsi qu'à la capacité des pouvoirs publics de traiter les problèmes. Bon nombre d'actions militantes naissent de ce constat et tentent de soulager immédiatement une souffrance. On peut d'ailleurs observer le déclin des associations qui tendent à promouvoir des idéaux très larges sans proposer des actions directes.

⁶⁶ ION, J., *Op. Cit.*, p.43.

⁶⁷ ION, J., *Op. Cit.*, p. 11.

IV. Perspectives

Au terme de ce travail, nous pensons que celui-ci nous ouvre des perspectives optimistes. Il nous permet d'y voir plus clair concernant l'idée que « l'engagement n'existe plus ».

Nos recherches nous laissent croire que cette assertion viendrait du fait que nous ne reconnaissons pas, dans la société actuelle, l'engagement sous ses formes anciennes. Par contre, si nous modifions notre définition de l'engagement, nous découvrons qu'il subsiste sous des formes nouvelles.

Ceci est différent que de soutenir que l'engagement n'existe plus... L'engagement existe toujours bel et bien mais sous des formes différentes. Il s'agit donc de travailler sur notre perception de ce qu'est l'engagement.

Ce constat soulagera donc les différents acteurs sociaux, pour qui leur travail n'aurait plus aucun sens si nous étions arrivés au constat opposé...

Ce travail nous a permis de comprendre l'influence déterminante du contexte socio-historique sur les formes de l'engagement. Une série de facteurs se sont transformés ou ont émergés au fil du temps. Par exemple, le changement du rôle de l'Etat et l'importance croissante de l'individu, l'effondrement des classes sociales, le passage du principe d'égalitarisme pour le principe de particularisme, etc. La conjonction de l'ensemble de ces changements aboutit aux formes de l'engagement actuel.

Toutefois, ce travail mériterait un approfondissement et une vérification sur le terrain : des entretiens avec par exemple, des acteurs sociaux et des personnes engagées, qui pourraient compléter et affiner notre analyse.

Nous pourrions également poursuivre notre travail afin de voir si un modèle hybride aux deux types d'engagements serait envisageable. Faut-il nécessairement abandonner « l'action collective » parce qu'elle ne correspond plus au manière de s'engager aujourd'hui ?

N'y a-t-il pas moyen de créer une forme d'engagement qui concilie les deux modèles ?

Bibliographie

- BECK, U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité ?*, Aubier, 2001.
- BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.
- CASEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.
- CASTEL, R., *Le mouvement ouvrier et la gauche. Face aux défis du XXIème siècle*, EVO, Les semaines du MOC, 1997.
- CASTEL, R., et al., *Le mouvement ouvrier et la gauche face aux défis du XXIème siècle*, Les semaines sociales du MOC, EVO, 1997.
- CASTEL, R., *Note de lecture R. Castel : les réponses de Robert Castel*, http://www.cndp.fr/tr_exclusion.
- CHAMBEAU, M., « Le travail social, la norme, l'autonomie », in *Travail social et autonomie*, n° 15, Annales Cardijn, 1997.
- CHAPELLE, G., *La politique de la différence*, in Sciences Humaines, n°131, oct. 2002.
- COENEN, M.Th., (sous la dir.de), *Questions d'histoire sociale*, Carhop-FEC, 1993.
- COMMAILLE, J., *Les nouveaux enjeux de la question sociale*, Paris, Hachette, 1997.
- DELAS, J.P., *Le mouvement ouvrier. Naissance et reconnaissance*, Armand Collin, 2005.
- GRANJON, F., *L'Internet militant, Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Apogée, 2001.
- ION, J., *L'engagement au pluriel*, Matières à penser, 2001.
- ION, J., RAVON, B., *Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel*, Lien social et Politiques, n°39, printemps 1998.
- LIENARD, G., (coord. par), *Face à la mondialisation*, Bruxelles, EVO, 2000.
- MABILLE, X., *Histoire politique de la Belgique*, CRISP, 2000.
- MARTUCCELLI, D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002.
- REMAN, P., *Solidarité : la décision de désinvestir*, in La Revue Nouvelle, n°12, décembre 1993.
- Centre d'études sociologiques, *Les transformations du contexte socio-culturel et normatif de l'école*, Facultés universitaires Saint-Louis, 1991.
- SCHAUT, C., *Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : Orientations, mise en œuvre et effets concrets*, Sociologie et Sociétés, Vol. XXXIII, n°2.
- SOULET, M. H., « Une solidarité de responsabilisation ? » in ION, J., *Les débats du travail social*, Paris, La Découverte, 2005. (Nous n'avons à notre disposition que l'article isolé).
- SOULET, M. H., « Les mutations contemporaines du lien social », in MAFOUDH, D., MELITTI, I., *Identité et construction du lien social*, Tunis, Presses de l'Université de Tunis, à paraître. (Ici encore nous ne disposons que de l'article isolé).
- FRANSSSEN, A., *Le sujet au coeur de la nouvelle question sociale*, La Revue Nouvelle, n°12, décembre 2003.
- VENDRAMIN, P., *Individualisme et engagement collectif, quelle réconciliation ?*, Notes Education Permanente, Fondation Travail-Université, octobre 2005.
- VENDRAMIN, P., *Le travail au singulier. Le lien social à l'épreuve de l'individualisation*, L'Harmattan, 2004.

Repenser la protection sociale, entretien avec Robert Castel, www.inegalites.fr/spip.php?article477.